



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



Objet : DROIT DE REPONSE DE LA CGT en particulier de l'UGICT-CGT
suite aux accusations du collègue employeur et du président
lors du CT/CHSCT du 6 mai 2020.

Monsieur Hubert CHARDONNET
Président du CT et du CHSCT

Monsieur le Président,

La séance du Comité Technique / Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail **du 6 mai fut** le théâtre d'une diatribe verbale à l'attention de l'UGICT-CGT à notre avis sans aucun fondement.

Mais avant cela, vous avez introduit avec fierté ce que vous considérez comme une nouvelle instance au sein de nos collectivités, le Comité Social Territorial. Nous sommes réellement déçus par cette attitude. La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales combattent la loi de réforme de la fonction publique et particulièrement la fusion des CT et CHSCT. L'époque que nous traversons devrait vous faire prendre conscience de la nécessité absolue d'un CHSCT indépendant de toute autre instance. De plus, à quelques semaines de la fin de votre mandat, vous auriez pu vous abstenir de donner votre avis sur ce sujet polémique.

Alors que le premier tour de parole des organisations syndicales approchait de sa fin, vous, Monsieur le Président, avez souhaité insister sur le caractère concis que devaient avoir les déclarations et de n'y aborder que des éléments en lien avec le rapport. Eléments que vous n'aviez pas rappelés aux autres intervenants dont les propos ont pu s'éloigner largement de ces principes.

Cela nous a quelque peu décontenancés mais nous avons tenté de faire notre déclaration préparée dans un délai assez court.

Nos propos ont été qualifiés d'injustes et d'injurieux envers les directions qui œuvrent à la mise en place de toutes les mesures devant permettre le déconfinement. Le secrétaire général de l'UGICT—CGT a été personnellement attaqué.

Nous souhaitons utiliser notre droit de réponse sur ce qui nous est reproché car la déclaration était, certes longue, et nous pouvons concéder qu'il y manquait quelques sous-titrages, mais elle ne comportait aucun élément injurieux ou injuste pour qui que ce soit.

Afin d'expliquer ses propos, M Theuret, écrit :

"Vous nous reprochez l'envoi des documents dans la nuit alors que vous savez très bien que tous les cadres de la DRH travaillent énormément, j'ai trouvé ça dur humainement."

Cette remarque sur l'envoi des documents au cours de la nuit était faite pour que vous vous souveniez que nous avons validé une charte du droit à la déconnexion. A cette époque, nous avons souhaité voir déconnecter la messagerie pour empêcher les envois de mails à des heures indues. Si vous l'aviez autorisé, ces pièces auraient attendues le lendemain matin et cela n'aurait pas changé la face du monde tout en évitant une tension palpable.

"Vous nous reprochez de négliger la santé et la prévention des agents".

Où est-il fait mention de cela dans notre déclaration ?

Nous savons combien les assistantes sociales, les assistantes des infirmières et des médecins, les psychologues font un travail énorme et indispensable. Le secrétaire général de l'UGICT-CGT, pour avoir échangé avec le Docteur Vantard, a conscience de son aide précieuse auprès des agents en difficulté.

Nos questions étaient les suivantes : Que vont devenir les dossiers ouverts ? Quand les maux de nos collègues pourront-ils être analysés, comparés et compilés ? Quand les conséquences concrètes de certaines dérives managériales, par exemple, seront-elles évaluées ?

Nous vivons une période extrêmement compliquée pour l'encadrement comme pour les agents. Différentes postures d'encadrement existent. Certains demandent des états précis du nombre de mails traités par jour, des états d'avancement des dossiers, proposent des réunions sans sujets mais juste pour voir les agents, maintiennent la pression voire l'accroissent. D'autres managers ne donnent aucun signe de vie aux agents, amenant ces derniers à s'interroger sur leurs reprises. Devront-ils justifier d'une quelconque activité pendant la période de travail à domicile ?

" vos critiques générales sont des critiques injustes vis-à-vis des services mobilisés."

Qu'est-ce que vous appelez "critiques générales" ?

"et admettez que le ton est très critique."

Si vous entendez par là, la tonalité de nos voix, particulièrement celle du secrétaire général de l'UGICT-CGT, sachez que nous n'avons pas l'habitude de parler à une webcam. C'est un élément à additionner à la réserve sur l'utilisation à outrance des outils numériques. Le DRH nous a même avoué que, lors du précédent Comité Technique, tout le monde était surpris que l'on vote favorablement tellement le ton de l'intervention laissait supposer le contraire. Pourquoi alors ne pas l'avoir dit !?

"Vous reprochez à nos collectivités de se mettre en ordre de bataille pour satisfaire cette date imposée ».

Nous nous interrogeons en effet sur certaines dates de reprises d'activité. Des agents ne comprennent pas pourquoi leurs horaires de travail ont évolué de la sorte. Pourquoi n'y a-t-il pas de différences entre les temps plein, les temps partiels et incomplets et pas de prise en considération des aménagements du temps de travail ?

L'épisode de travail en confinement, que l'on doit, selon nous, dissocier du Télétravail tel que nous le connaissons, met en évidence de nombreux points négatifs à l'utilisation des outils numériques.

Les agents sont fatigués et la notion même de la temporalité d'une journée est perturbée. Vous en êtes aussi en partie responsables, vous les élus. Cela a été dit dans la déclaration et nous pouvons le redire ici, les délais soumis par le gouvernement étaient trop courts. Vous auriez dû prendre la décision de ne pas essayer de vous y tenir. C'est là une vraie critique objective et démocratique.

En conclusion, nous vous demandons de diffuser ce droit de réponse à l'ensemble des membres du collège employeur ayant participé à ce CT-CHSCT et de le joindre au compte rendu qui en sera fait.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'UGICT-CGT
Philippe CHAVROCHE
Secrétaire Général

